

Conseil Municipal

Mardi 12 Février 2019 à 18 h

COMPTE RENDU

Présents : Messieurs BAUDOUX, DAIL, DELBAUVE, DEWAELE, JACQUINET, LAGRENE, PALMISTE, PIETTON Jean-Marie, VIRGILE Dominique Alexandre, et Mesdames ADELINET, DEMILLY, DENYS, LASNE, LEROY, N'DIAYE, ROHRMANN, TOURNAY et WEIDICH (18 membres).

Ont donné procuration : Messieurs DUFOUR-LEFORT (à S. TOURNAY), DURIEUX (à C. WEIDICH), DURSENT (à L. LAGRENE), MOREELS (à A. DENYS), PIETTON Loïc (à J-M PIETTON), VOLKAERT (à B. LROY), WAGER (à M. DEWAELE), WATREMEZ (à A. JACQUINET) et Mesdames GOUNANI (à N. DEMILLY) et PERRE (à R. DAIL) (10 membres).

Excusée : Madame DUVAL (1 membre).

La séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur Bernard BAUDOUX, MAIRE. Monsieur Michel DEWAELE, PREMIER ADJOINT, a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance en souhaitant un prompt rétablissement à Michel Wager, souffrant depuis quelques semaines.

Plusieurs sujets d'actualité ont récemment provoqué le mécontentement des élus :

- Les fermetures de classes annoncées dans trois écoles aulnésiennes (Pierre Semard, Paul Stiévenart et Anne Frank) ont entraîné la mobilisation des parents d'élèves. Monsieur le Maire a sollicité une rencontre avec le directeur académique, M. Bessol (13 Mars à Lille). A suivre....

- La reprise des perturbations pour les usagers du rail qui vont une nouvelle fois être lésés par une série de travaux sur les voies. Si ces derniers sont nécessaires, les élus dénoncent un double traitement à la décharge de la Sambre-Avesnois. En effet, lorsque des réaménagements ont lieu au-delà de Valenciennes et Saint-Quentin, ils sont programmés la nuit pour ne pas pénaliser les déplacements. Dans notre bassin, ils le sont de jour et les usagers sont contraints de prendre le bus allongeant leur durée de transport. René Dail expose certaines propositions : la suppression des travaux en période hivernale, le bénéfice des TGV à Lille pour les voyageurs du « Aulnoye-Paris » sans hausse de prix, la rénovation par alternance permettant un passage d'une voie / deux. Un courrier sera adressé prochainement au Président de Région afin d'obtenir son soutien auprès des dirigeants de SNCF Mobilités....

- Dernier sujet de mécontentement : l'annonce par la direction de la CPAM du Hainaut de réduire les heures d'accueil du public de l'agence aulnésienne. Cette annonce fait suite à la fermeture, en février 2018, de la boîte externe qui permettait aux usagers et professionnels de santé de déposer leurs documents hors horaires d'ouverture. Une pétition est en cours et des actions sont à l'étude.

Dernières annonces :

- Le lancement d'une première phase de prévention pour la gestion du stationnement en centre ville et dans les quartiers. L'Agent assermenté sera chargé de faire respecter la zone bleue et commencera à verbaliser dès la mi-mars.

- La fermeture de l'Aiguade à compter du 25 février et jusqu'au 31 Mai pour divers travaux de réfection.

- La collecte volontaire du verre pour laquelle la commune s'est portée volontaire avec Sassegny et Cerfontaine. L'AMVS a installé 32 conteneurs et cessera la collecte tripartite dès le 25 Mars. Monsieur Baudoux rappelle que les habitants de l'AMVS ne paient pas de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères contrairement à d'autres communautés de communes. Pour information, le budget total des ordures ménagères de l'AMVS s'élève à 12 M€.

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 Décembre 2018.**
Pas d'avis contraire.

FINANCES

1) RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

- Monsieur Baudoux souligne que cette année le cout de la fraude fiscale représente près de 80 M€ et que 42 M€ du budget national servent à payer la dette en France. Pour combler ce manque à gagner, le gouvernement a imposé aux collectivités une baisse de 13 M€ de dotations. Il explique que ces contraintes ne remettront pas en cause la volonté municipale d'aboutir à une baisse de 15 % du foncier bâti. Il termine en rappelant que chaque service a travaillé en interne sur la base de dépenses constantes, sur la maîtrise des charges de personnel et le maintien des subventions versées au tissu associatif.

Logan Palmiste interroge le maire sur le projet « Sécurité Municipale » inscrit dans ce ROB et demande s'il s'agit de la possible création d'une police municipale. Monsieur le Maire explique ce projet dans sa globalité à savoir le recrutement d'un agent assermenté et un plan de vidéo protection couvrant l'ensemble du centre ville. Il rappelle par ailleurs son opposition à la création d'une police municipale, la sécurité de nos concitoyens est une fonction régalienne qu'il appartient à l'Etat d'assurer en toutes circonstances. Arnaud Jacquinet propose que la commune s'inscrive dans la dynamique des Voisins vigilants. Michel Dewaele rappelle la mise en place en début de mandat de la commission Sécurité et tranquillité publiques qui réunit chaque mois élus, police, bailleurs, communauté éducative, SNCF.....

Enfin, Monsieur Baudoux se félicite du fait que la commune soit sortie du réseau d'alerte, mis en place par les services de l'Etat, afin d'encadrer les finances des collectivités.

Le ROB ne faisant pas l'objet d'un vote, l'assemblée prend acte de sa présentation.

Agnès Denys et Sylvie Tournay quittent l'assemblée à 20 h 10.

2) AUTORISATION AU MAIRE POUR REALISER LES CONTRATS DE LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal est invité à donner délégation à Monsieur le Maire pour la réalisation des contrats de ligne de trésorerie 2019 en vertu de l'article L 2122.22 modifié par la loi n°2000.1208 du 13 décembre 2000 sur la base d'un montant maximum autorisé de 1 600 000 € auprès du Crédit Agricole dont 600 000 € gagés sur subventions acquises.

Vote : Unanimité

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

3) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET POUR LA SECURITE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'EQUIPEMENT EN CAMERAS DE VIDEO PROTECTION POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires auprès du Fonds interministériel.

Cette demande appuie l'exposé réalisé peu avant par Monsieur le Maire concernant le plan de vidéo-protection en étude sur le centre-ville et en lien avec la réalisation de la couverture de la rue piétonne, portée par le SMTUS.

Vote : Unanimité

Caroll Weidich quitte l'assemblée à 20 h 20.

4) APPROBATION DU PACTE POUR LA SAMBRE, L'AVESNOIS ET LA THIERACHE

Le PACTE pour le développement de la Sambre, l'Avesnois et la Thiérache a été signé le 7 Novembre 2018 à Sars-Poteries entre les intercommunalités, les départements de l'Aisne, du Nord, la Région Hauts de France, les communes et l'Etat en présence du Président de la République.

Ce Pacte contient des engagements structurants pour le territoire en termes d'infrastructures et d'équipements.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal de confirmer l'adhésion de la commune à ce PACTE.

Le Bassin minier, la Bretagne, Marseille ont tous bénéficié d'un plan d'urgence pour les aider à surmonter leurs difficultés sociales et financières. Durant plus de 18 mois, des élus du territoire ont exigé que la Sambre, l'Avesnois et la Thiérache bénéficient à leur tour de ces mesures. Les élus resteront cependant vigilants en provoquant chaque année une rencontre avec le Président de la République pour s'assurer du suivi.

Jean-Marie Pietton prend la parole et se félicite de l'obtention de ce Pacte qui aidera au désenclavement en reliant la RN 2 à l'A26. Logan Palmiste le rejoint même s'il réitère sa désapprobation quant à la création du Pole de Musiques actuelles. Enfin, Yohann Delbaue annonce qu'il s'abstiendra afin de s'opposer aux restrictions en cours sur le territoire et notamment l'annonce de la suppression de 30 lits au futur Centre hospitalier de Maubeuge.

Vote : Majorité – 1 abstention

5) PRISES EN CHARGE PAR LA COMMUNE D'UNE PARTIE DES FRAIS D'OBSEQUES DE DEUX PERSONNES DEPOURVUES DE RESSOURCES SUFFISANTES

- Un habitant de 63 ans, arrivé sur la commune depuis le 1er septembre 2018, est décédé à AULNOYE-AYMERIES, en son domicile, 4 rue Gambetta, Apt 33 le 22 décembre 2018.

Divorcé, l'intéressé percevait une pension d'invalidité sur le compte du Crédit Mutuel et avait perçu un héritage de 18 000 € environ au mois de juillet dernier.

Père de deux enfants, dont un est décédé presque jour pour jour, le second, domicilié sur la commune de Courchelettes (Nord) a procédé à une renonciation à succession ; Le père et le fils n'avaient plus de contact depuis une vingtaine d'années.

Dans l'urgence, le défunt étant domicilié sur la commune, il convient donc de pourvoir aux obsèques.

La facture des Pompes Funèbres BULTEZ-APLINCOURT, s'élève à la somme de 1 485,60 € (crémation + dispersion des cendres à Hautmont).

Le Conseil municipal est invité à donner son accord à la prise en charge de la somme de 1 485,60 € correspondant au montant de la facture des obsèques.

- Un second habitant, divorcé, est décédé à Maubeuge le 03 octobre 2018 à l'âge de 68 ans.

L'intéressé percevait une pension de retraite versée sur un compte auprès de la Banque Postale, compte approvisionné (élément communiqué par l'assistante sociale du centre hospitalier). Père de deux enfants, la fille a renoncé à la succession et le fils domicilié sur Leval et contacté par l'institut médico-légal ne se manifeste pas.

Dans l'urgence, le défunt étant domicilié sur la commune, il convient donc de pourvoir aux obsèques.

La facture des Pompes Funèbres BULTEZ-APLINCOURT, s'élève à la somme de 1 485,60 € (crémation + dispersion des cendres à Hautmont).

A la date du 12 Décembre 2018, nous avons été informés que la somme de 1 340,71 € a été versée par la Banque Postale aux Pompes Funèbres BULTEZ.

La différence (1 485,60 – 1 340,71), soit 144,89 € reste à payer par la commune.

Le Conseil municipal est invité à donner son accord à la prise en charge de la somme de 144,89 € correspondant à la différence entre le montant de la facture des obsèques de ce Monsieur qui s'élève à la somme de 1 485,60 € et le montant versé par la Banque Postale pris sur les comptes du défunt.

Vote : Unanimité

SERVICES TECHNIQUES

6) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DEUXIEME TRANCHE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE DE FETES D'AULNOYE-AYMERIES

Pour la deuxième phase des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes qui comprend tout l'aménagement intérieur de la salle, du bar et de la cuisine, il convient d'autoriser monsieur le maire à solliciter auprès de nos partenaires les montants suivants. Pour rappel, le montant de cette seconde phase représente une dépense de 719 866 € HT :

- Subvention DETR (Taux de 25 %) : 180 000 €
- Subvention Département (taux de 41.67 %) : 300 000 €
- Subvention Région (taux de 11.11 %) : 80 000 €

Part à charge de la ville : 159 866 €

Vote : Unanimité

7) MISE A LA CASSE D'UN VEHICULE

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la mise à la casse du véhicule Renault Clio immatriculé 1981XR59.

Vote : Unanimité

RESSOURCES HUMAINES

8) AFFILIATION DE LA REGIE PERSONNALISEE DE L'ABBAYE DE VAUCELLES AU CDG59

Le Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles souhaite son affiliation au Centre de Gestion du Nord.

Conformément à la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion du Nord est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité sur cette requête.

Vote : Unanimité

9) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Le service des Ressources Humaines propose aux membres du Conseil Municipal de voter la modification du tableau des emplois permanents comme suit :

CREATION DE POSTE		DATE D'EFFET
1	Adjoint d'animation à Temps Complet	01/02/2019

Vote : Unanimité

CULTURE

10) VERSEMENT D'UNE INDEMNITE AUX JURYS ET PIANISTES

Tous les ans, l'école de musique organise les examens de fin d'année des classes instrumentales. A cet effet, nous demandons l'approbation du Conseil Municipal pour le versement d'une indemnité aux jurys et pianistes selon le budget provisionnel suivant :

Pianiste : M. Vianney-Oudart : 799, 93 €.

Ce point est reporté.